

# Feuille de renseignements

## Accessibilité

### Chapitre 2 : Rapport d'étude et programme de recherche – troisième publication annuelle

Ce chapitre examine la mesure dans laquelle le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario atteint les objectifs d'accessibilité établis par le gouvernement.

#### Principaux défis

Un certain nombre d'enjeux doivent être pris en compte pour mesurer l'accessibilité.

- Comment déterminer un bon indicateur de l'accessibilité?
- Il existe très peu de renseignements fiables sur les niveaux de scolarité, les taux de participation et les taux d'obtention d'un diplôme au palier postsecondaire concernant les groupes sous-représentés en Ontario. Pour le COQES, il est prioritaire de combler les lacunes dans les données.

#### Revenu familial

Dooley, Payne et Robb (2009), dans un document parrainé par le COQES, examinent les liens qui existent entre le revenu familial et la participation aux études universitaires en Ontario de 1995 à 2005. Ils commencent leur analyse en liant trois ensembles de données : (i) les données sur les demandes d'admission provenant du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC); (ii) les variables relatives aux écoles secondaires de l'Ontario subventionnées par l'État provenant du ministère de l'Éducation pour ce qui est des écoles et des années d'études; (iii) les données démographiques sur les caractéristiques socioéconomiques des quartiers provenant des recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006.

Ils trouvent que l'écart entre les taux de demandes d'admission des quartiles supérieur et inférieur sans variables de contrôle est de 21,4 points de pourcentage; avec variables de contrôle (l'ethnicité, les résultats au test de 9<sup>e</sup> année de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)), l'écart se rétrécit pour atteindre 13,6 points.

#### Étudiantes et étudiants de première génération

Les problèmes de données sont particulièrement graves dans ce cas. Le recensement ne pose pas de questions sur le statut de première génération, si bien que nous n'avons pas de données sur le niveau de scolarité des parents. Il n'y a pas non plus de dénombrement officiel des étudiantes et des étudiants de première génération inscrits dans les collèges, les universités et les programmes d'apprentissage de l'Ontario. Certes, il existe des estimations, que les établissements déclarent dans leurs ententes pluriannuelles de reddition de comptes, mais elles font intervenir des définitions et des instruments de sondage différents.

Le COQES a mandaté Academica pour dresser un profil des étudiants de première génération en examinant les données des sondages auprès des candidats aux études collégiales et universitaires de 2005 à 2009 (données préparées par Academica pour le COQES, octobre 2009). Les données démographiques tirées de l'étude montrent que les femmes représentent le plus grand nombre de candidats de première génération, tant à l'université qu'au collège, et qu'elles sont généralement un peu plus âgées que les autres étudiantes et étudiants. Les candidats de première génération sont plus susceptibles de vivre en milieu rural et de faire la navette pour se rendre à l'établissement d'enseignement postsecondaire.

### **Autochtones**

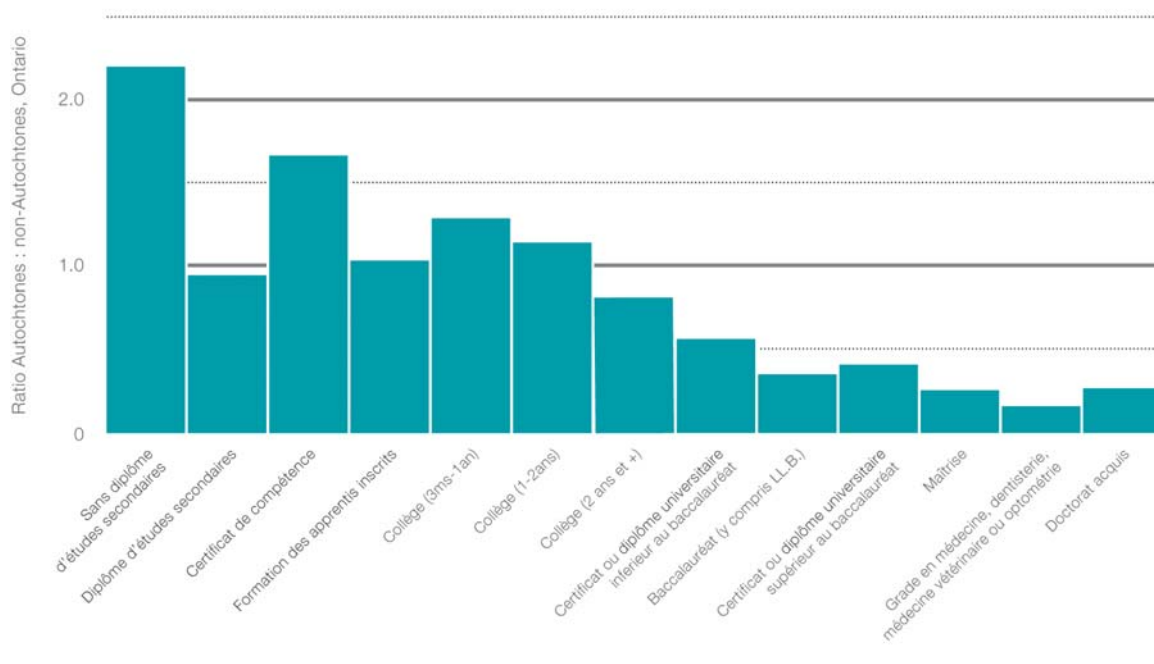
Des problèmes de données se présentent lorsqu'on tente de prévoir le taux de scolarité postsecondaire. Nous ne savons pas tout simplement combien d'Autochtones de 18 à 24 ans (ou de tout autre groupe d'âge) sont inscrits dans les collèges, les universités et les programmes d'apprentissage. Il existe des estimations, mais elles reposent sur des définitions et des méthodes de sondage différentes. Sans ces renseignements, il est impossible de calculer des taux probants de participation et d'obtention d'un diplôme. Toute personne qui tente de fournir des estimations fiables fait face à deux difficultés importantes. La première consiste à donner une définition uniforme de « statut d'Autochtone ». La seconde difficulté procède du fait que tout sondage doit se fier à l'auto-identification.

La figure 2.3 montre le niveau de scolarité le plus élevé atteint par les Autochtones comparativement aux non-Autochtones dans la population ontarienne âgée de 20 à 64 ans en 2006. Une valeur de 1,0 sur l'échelle verticale indique des niveaux de scolarité égaux. La première chose que l'on remarque c'est que la plus grande différence relative au niveau de scolarité se trouve au palier secondaire. Les Autochtones sont plus de deux fois plus susceptibles que les autres élèves d'abandonner leurs études secondaires. Cette donnée montre clairement que les politiques visant à accroître le taux d'achèvement des études postsecondaires doit s'employer à établir et à mettre en œuvre les stratégies d'intervention précoce qui s'imposent.

**FIGURE 2.3**

Plus haut niveau de scolarité de la population âgée de 20 à 64 ans, ratio Autochtones : non-Autochtones, Ontario, 2006

Source : Recensement de 2006, Statistique Canada.



### Personnes handicapées

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants handicapés qui suivent des études postsecondaires augmentera de façon significative dans l'avenir. Le défi sera de gérer efficacement la tendance.

Un document de Susan Alcorn MacKay (à paraître) soutenu par le COQES illustre très bien les défis que doit relever le secteur de l'enseignement postsecondaire relativement à un genre précis de handicap. Se fondant sur un rapport provenant de 72 des 93 conseils scolaires et administrations scolaires de l'Ontario, M<sup>me</sup> Alcorn Mackay estime qu'au moins 5 800 élèves qui fréquentent actuellement une école secondaire ont été identifiés avec un trouble du spectre autistique. Environ 1 400 de ces élèves obtiendront un diplôme d'études secondaires et plus de 1 100 d'entre eux chercheront à entrer au collège ou à l'université entre 2009 et 2011.

M<sup>me</sup> Alcorn MacKay résume les recommandations de fournisseurs de services aux personnes handicapées. Il faut que les établissements envisagent de mettre l'accent sur le perfectionnement professionnel du personnel dans le domaine des troubles du spectre autistique, en particulier le personnel de première ligne qui offre des services directs, le personnel de sécurité, le corps professoral et le personnel chargé de la préparation aux situations d'urgence. S'il y a concentration d'étudiantes et d'étudiants ayant un trouble du spectre autistique dans un établissement, il faudrait envisager du personnel supplémentaire dans le secteur des services aux personnes handicapées pour élaborer et mettre en œuvre les services et les soutiens destinés aux élèves ayant un trouble du spectre autistique, y compris les activités de transition et un espace réservé où les personnes ayant un trouble du spectre

autistique pourraient se calmer en toute sécurité. Dans bien des cas, la disponibilité de tels locaux a permis d'éviter des incidents plus socialement inacceptables qui auraient pu être critiques.

## **Immigrants**

L'Ontario est la province que le plus grand nombre d'immigrants choisissent pour s'établir. Selon le Recensement de 2006, les personnes nées à l'étranger représentent 28,3 % de la population de l'Ontario, la proportion la plus élevée de toutes les provinces. En 2008, Statistique Canada prévoyait que 54 % des immigrants qui sont arrivés au Canada depuis 2000 et qui y arriveront d'ici 2026 se sont établis ou s'établiront en Ontario (EIDakiky et Shields, 2009).

On y signale notamment que 21 % des Ontariennes et des Ontariens ayant un titre de compétences de niveau postsecondaire l'ont obtenu à l'extérieur du Canada. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de la Colombie-Britannique, et il y a un écart important entre ces deux provinces et le reste du Canada. Les immigrants sont beaucoup plus enclins que les autres personnes à posséder un grade universitaire, tandis que l'inverse est vrai dans le cas des personnes qui possèdent un titre de compétences d'un collège ou d'un programme d'apprentissage.

## **Sexe**

Les femmes étaient traditionnellement sous-représentées dans les études postsecondaires. En 1971 seulement, les hommes composaient 63 % de l'effectif étudiant du premier cycle dans les universités ontariennes. Depuis, les taux de participation aux études postsecondaires ont augmenté pour les deux sexes, mais particulièrement pour les femmes. La parité dans les universités a été atteinte au milieu des années 1980, et en 2006, les femmes représentaient 58 % de l'effectif étudiant du premier cycle, et ce taux n'a pas bougé depuis. La parité au palier de la maîtrise a été atteinte en 1999-2000, tandis que les hommes sont encore plus nombreux que les femmes au palier du doctorat, bien que même cet écart diminue.

Au palier collégial, 53 % de femmes et 47 % d'hommes composaient l'effectif en 2008-2009, et ces proportions sont demeurées relativement stables pendant la dernière décennie. L'apprentissage demeure une composante de l'éducation et de la formation postsecondaires dans laquelle les femmes sont sous-représentées, comptant pour environ 19 % des inscriptions en 2007.